

Quel est le bruit émis par les éoliennes : existe-t-il un risque sanitaire sur les infrasons et champs magnétiques ?

⁸ Ibid

Concernant les infrasons, selon l'ANSES les infrasons émis par les éoliennes peuvent « raisonnablement être mis hors de cause », donc ils ne provoquent pas d'effets sur la santé. Selon l'ANSES, la réglementation et la distance de 500 mètres entre les éoliennes et les premières habitations sont justifiées. **Akuo s'engage à respecter une distance minimum de 700 m des habitations.** (8)

Concernant les ondes, les mesures réalisées sur nos parcs à côté du poste de livraison (endroit le plus sujet au champ magnétique) montrent au maximum un champ magnétique de 1049 microteslas soit **l'équivalent d'un ordinateur cathodique et 100 fois plus bas que la valeur réglementaire** (voir graphe).

